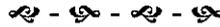


PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Réunion de la Commission Départementale  
de la Coopération Intercommunale



Compte rendu de la séance du 5 mai 2011

Le 5 mai 2011 à 9h30 à l'amphithéâtre de la présidence de l'université de Pau et des Pays de l'Adour, s'est réunie, pour la seconde fois, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) des Pyrénées-Atlantiques, sous la présidence du Préfet, M. François-Xavier CECCALDI.

Cette réunion a eu pour objet de présenter les nouvelles orientations du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), faisant suite aux premières discussions engagées avec les membres de la commission lors de la première réunion du 27 avril et aux échanges intervenus avec les élus, postérieurement à cette date. Elle a permis de recueillir les observations des membres de la commission sur les propositions émises par le Préfet.

Ont participé à la réunion, en tant que membres de la commission :

➤ Représentants des communes :

- M. Michel BERNOS – Maire de Jurançon,
- M. Lucien BETBEDER – Maire de Mendionde,
- M. Jacques BONTE – Maire de Lagor,
- M. Didier BOROTRA – Sénateur Maire de Biarritz
- M. Jean-Jacques CERISERE – Maire de Garlin,
- M. Michel CUYAUBÉ – Maire de Sévignacq,
- M. Jean-René ETCHEGARAY – Adjoint au Maire de Bayonne,
- M. Arthur FINZI – Maire de Saint-Castin,
- M. Pierre HAICAGUERRE – Maire de Saint-Martin-d'Arberoue,
- M. Xavier LACOSTE – Maire d'Irissarry,
- M. Jean-Baptiste LAMBERT – Maire de Saint-Etienne-de-Baigorry,
- M. Jean-Pierre LANNES – Maire de Bosdarros,
- M. Jean LASSALLE – Maire de Lourdios-Ichère,
- Mme Martine LIGNIERES-CASSOU – Députée Maire de Pau,
- M. Jérôme MARBOT – Adjoint au Maire de Pau,
- M. Jean-Pierre MIMIAGUE – Maire de Serres-Castet,
- M. Jean-Baptiste SALLABERRY – Maire d'Hendaye,

➤ Représentants des EPCI à fiscalité propre :

- M. Barthélémy AGUERRE – Vice-Président de la CDC Amikuze,

- M. Francis BARADAT – Président de la CDC Miei-de-Béarn,
- M. Paul BAUDRY – Président de la CDC Errobi,
- M. Dominique BOSCO – Président de la CDC Soule-Xiberoa,
- M. Pierre CASABONE – Président de la CDC de la vallée de Barétous,
- M. James CHAMBAUD – Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées,
- M. Lucien DELGUE – Président de la CDC Iholdi Oztibarre,
- M. Bernard DUPONT – Président de la CDC d'Arzacq,
- M. Gaston FAURIE – Président de la CDC de Navarrenx,
- M. Jean-Etienne GAILLAT – Président de la CDC du Piémont Oloronais,
- M. Jean GRENET, président de l'agglomération Côte basque Adour
- M. David HABIB – Président de la CDC de Lacq,
- M. Michel HIRIART – Président de la CDC Sud Pays Basque,
- M. Roland HIRIGOYEN – Président de la CDC Nive-Adour,
- Mme Michèle LABAN-WINOGRAD – Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées,
- M. Michel LABOURDETTE – Président de la CDC du canton d'Orthez,
- M. Alain NOUGUEZ – Président de la CDC Ousse-Gabas,
- M. Christian PETCHOT-BACQUE – Président de la CDC de Vath-Vielha,
- M. Alain SANZ – Vice-Président de la CDC de la Vallée d'Ossau

➤ Représentants des syndicats :

- M. Jean-Pierre PEYS – Président du SIAEP Luy et Gabas,
- Mme Denise SAINT-PE – Présidente du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques

➤ Représentants du Conseil Régional :

- M. Mathieu BERGÉ – Conseiller Régional d'Aquitaine,
- M. Pierre CHERET - Conseiller Régional d'Aquitaine

➤ Représentants du Conseil Général :

- M. Georges LABAZEE – Président du Conseil Général,
- M. Jean CASTAINGS - Conseiller Général du canton de Labastide-Clairence,
- M. Michel CHANTRE - Conseiller Général du canton de Lembeye,
- M. François MAITIA – Conseiller Général du canton de St Jean-Pied-de-Port

Etaient excusés :

➤ Représentants des communes :

- M. Jean ESPILONDO – Maire d'Anglet

Ont également participé à la réunion pour représenter les services de l'Etat :

- M. Jean-Charles GERAY, Secrétaire Général de la Préfecture,
- M. Laurent NUÑEZ, Sous-Préfet de Bayonne,
- M. Jean-Michel DELVERT, Sous-Préfet d'Oloron Sainte Marie
- M. Michel LAFON, Directeur Départemental des Finances Publiques,
- M. François GOUSSE, Directeur Départemental des territoires et de la Mer,
- M. Denis GIROUDET, responsable du pôle « gestion publique » à la DDFIP
- M. Philippe JUNQUET, Directeur Départemental Adjoint des Territoires et de la Mer,
- M. Alain MIQUEU, responsable DDTM de la Mission d'Observatoire des Territoires,
- Mme Joelle TISLÉ, Déléguée Territoriale de la DDTM (Béarn et Soule),
- M. José DUCASSE, Délégué Territorial de la DDTM (Côte Basque),
- M. Roger GUILLEVIC, Directeur des Collectivités Locales et de l'Environnement à la Préfecture de Pau,
- M. Michel MARINO, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture d'Oloron Sainte Marie,
- M. Bernard CREMON, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Bayonne,
- Mme Hélène MALATREY, chef du pôle contrôle légalité et intercommunalité à la Préfecture,
- Mme Corinne BISCAÏCHIPY, chef du bureau des institutions locales et du cadre de vie à la Sous-Préfecture de Bayonne,
- Mme Marie-Pierre LESCOUTE, ajointe au chef du pôle contrôle légalité et intercommunalité à la Préfecture,
- Mme Corinne POMMES, direction des Collectivités Locales et de l'Environnement à la Préfecture.

Le Préfet ouvre la séance en remerciant les membres de la commission qui ont accepté de se réunir à nouveau. Il rappelle sa volonté d'instaurer un climat de confiance afin d'élever le niveau d'un débat qui, par définition, est complexe.

L'objectif de parvenir à une vision partagée du territoire a guidé les échanges informels multiples qu'a suscité la réunion du 27 avril dernier.

Les départements qui ont réuni deux fois la CDCI avant la phase de consultation des conseils municipaux sont assez rares. Il se félicite de ce choix dans ce département.

Le Préfet remercie le rapporteur général et les deux assesseurs pour leur implication.

Il rappelle qu'aucun scénario n'est à ce jour figé ; l'intelligence collective et partagée doit continuer à prévaloir. Au terme de cette réunion, le Préfet est néanmoins obligé d'arrêter un projet de schéma afin de le soumettre à la consultation du terrain, comme le prévoit le cadre législatif.

Le calendrier est contraint, au moins jusqu'au 31 décembre 2011, date butoir à laquelle doit être arrêté le schéma. Après cette date, 6 ans permettront sa mise en œuvre.

Le Préfet conclut son intervention liminaire en présentant M. LAFFON, nouveau DDFIP ; à cette occasion, il précise aux élus que de façon transversale, les services de la préfecture et de la DDFIP accompagneront les collectivités qui souhaiteront disposer de simulations financières et fiscales.

M. GUILLEVIC rappelle le texte de l'article 35 de la loi de réforme des collectivités territoriales qui précise les objectifs qu'elle poursuit et les critères qui doivent présider à la rationalisation des intercommunalités.

En introduction de la séance, il commente le diaporama relatif à l'élaboration et à la mise en œuvre du SDCI.

M. GOUSSÉ présente les enjeux généraux du schéma.

M. GÉRAY fait observer que le projet de schéma, tel que présenté et débattu le 27 avril dernier, a donné lieu à de nombreux échanges et contacts avec les élus de l'arrondissement de Pau.

Il décline d'abord, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP) pour lesquels se dégage un consensus :

- la Communauté de Communes (CC) de Lembeye conserve son périmètre actuel ; tournée vers le pays du Val d'Adour, c'est vers ce territoire que des projets communs pourront émerger.
- La CC de Vic Montaner pourra intégrer les 9 communes isolées des Hautes-Pyrénées qui jouxtent son territoire comme l'a proposé le Préfet des Hautes-Pyrénées (proposition soumise à l'avis de la commission).
- La CC Vath Vielha est maintenue dans sa configuration actuelle.
- La CC d'Orthez poursuit ses discussions avec la CC de Lacq en vue d'une fusion prochaine, engagées à l'initiative des deux CC avant le lancement du schéma.

M. GÉRAY propose ensuite au Préfet, les scénarii qui lui semblent pertinents de maintenir tels que présentés lors de la séance du 27 avril dernier :

- constitution d'une CC Salies-Sauveterre-Navarrenx

Le Préfet a reçu beaucoup d'informations en provenance de ces territoires. Les élus, dans leur ensemble, sont favorables à la fusion des 3 CC même si certains préfèrent un rapprochement vers la CC d'Orthez ou Amikuze.

- constitution d'une CC Arzacq-Garlin-Thèze

Après de multiples contacts avec les élus, M. GÉRAY juge opportun de maintenir la proposition initiale de regroupement de ces 3 CC.

- fusion de la CC Luy Gabas Souye et Lées (LGSL) avec la CC Ousse Gabas

Les arguments des élus de la CC LGSL, qui souhaitent conserver à l'intérieur de la CC les 4 communes limitrophes de la CAPP que sont Morlàas, Serres-Morlàas, Maucor et Saint-Castin ont été retenus. Il propose donc au Préfet d'abandonner le projet de leur rattachement à la CAPP mais de maintenir la pertinence d'une fusion de la CC Ousse Gabas et de la CC Luy Gabas Souye et Lées.

Par ailleurs, il demande que la commune de Bedeille reste dans le périmètre de la CC LGSL, comme l'ont souhaité les élus.

Conformément aux prérogatives de la loi, les 3 communes de Luquet, Gardères et Séron, communes isolées du département des Hautes-Pyrénées, seront intégrées à la nouvelle CC. Un courrier a été adressé au Préfet des Hautes-Pyrénées pour qu'il saisisse pour avis la CDCL de son département sur ce point.

- fusion de la CC de Luy-de-Béarn, Miey-de-Béarn et Gave et Côteaux avec la CAPP

M. GÉRAY maintient la proposition de fusion de ces 3 CC avec la CAPP. Néanmoins, parce qu'il est conscient du temps nécessaire aux élus pour mener à bien ce projet, il propose au Préfet que les étapes nécessaires à son achèvement puissent se dérouler en dehors de la période durant laquelle le préfet dispose de pouvoirs élargis.

Le préfet rappelle à ce sujet que le schéma court jusqu'à 2018.

M. DELVERT, demande au Préfet de maintenir les propositions initiales pour l'arrondissement d'Oloron. Elles reposent sur des indicateurs économiques et sociaux et visent à conforter le rôle pivot d'Oloron, ainsi que la logique montagne.

Il souligne que la CC Soule Xiberoa, constituée autour du bassin de vie de Mauléon, a une dimension culturelle affirmée. Il propose au Préfet de la conserver et d'y intégrer la commune isolée de Lichos.

Il propose également le maintien en l'état de la CC d'Ossau qui a atteint une taille suffisante et qui mérite d'être confortée dans son unité (haut et bas Ossau).

Il réaffirme le projet de création d'une communauté de communes regroupant les CC Aspe, Baretous, Josbaig avec la CC Piémont Oloronais. Ce projet permettra notamment de conforter la dimension transfrontalière et de zone montagne de ces territoires.

Après avoir reçu de larges contributions des élus concernés, il confirme la proposition de création d'une CC Salies-Sauveterre-Navarrenx, à laquelle seront rattachées les deux communes isolées d'Araujuzon et Làs. Cet ensemble reposant sur la logique du gave d'Oloron, constituera un espace cohérent en aval d'Oloron.

M. NUNEZ présente au Préfet les projets de l'arrondissement de Bayonne. Il rappelle que sur la base des critères tels que les bassins de vie, les unités urbaines, le SCOT, les déplacements domicile travail, il a proposé le 27 avril dernier l'extension de l'ACBA avec la CC d'Errobi, celle de Nive Adour et les communes d'Arbonne et Tarnos. Devant cette proposition, les élus de la CC de Nive Adour ont exprimé le souhait de se renforcer avant d'intégrer la communauté d'agglomération. Les élus de la CC Errobi ont de leur côté manifesté leur volonté d'une prise en considération globale de leur CC.

Au terme de ces échanges, le Sous-Préfet propose aujourd'hui au Préfet le maintien du projet initial (excepté le rattachement de Tarnos) en le fléchant à l'échéance du schéma.

S'agissant de Tarnos, le Sous-préfet propose d'abandonner son inscription au schéma car ce projet n'est pas mûr et ne suscite pas suffisamment l'adhésion de tous. Les élus landais y sont défavorables. La CDCI des Landes, consultée sur ce projet, n'a pas davantage retenu cette proposition. Enfin, la réflexion de la commune de Tarnos quant à son devenir n'est pas à ce jour arrêtée, son maire ayant publiquement annoncé l'organisation d'un référendum local sur ce sujet.

Pour la constitution d'une CC Basse Navarre regroupant les CC Garrazi Baïgori, Amikuze, Iholdy Ostibarre et la commune de Labastide Clairence, comme le souhaite son maire, Il reprend la proposition majoritaire des élus, telle que manifestée lors de la séance du 27 avril dernier, pour la présenter au Préfet.

Cette CC comprendra 71 communes pour 27 000 habitants.

Il estime que la réflexion autour du rattachement à la Basse Navarre de la CC Sauveterre n'apparaît pas à ce jour suffisamment aboutie.

Il propose enfin au Préfet, de maintenir en l'état les 3 CC du pays de Bidache, d'Hasparren et de Sud Pays Basque.

Pour ce qui concerne les syndicats, M. NUNEZ, intervenant également au nom de ses deux collègues, note qu'il n'existe pas de grandes divergences avec les élus sur ce sujet.

M. LABAZÉE adhère au schéma présenté par le Préfet.

S'agissant des communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération, il précise que la posture du Conseil Général ne consiste pas à émettre un avis sur tel ou tel scénario, mais d'accompagner techniquement cette démarche de construction de nouvelles intercommunalités en signalant les éléments bloquants et en identifiant les éléments déterminants pour cette nouvelle construction d'intercommunalités.

S'agissant des syndicats, M. LABAZÉE considère que le Conseil général doit être le coordonnateur et le facilitateur des regroupements.

Par exemple, en matière d'eau potable, il insiste sur la prise en compte du schéma AEP du CG de 2004 qui prévoit une organisation autour de 11 secteurs prenant à la fois en compte la présence de ressource en eau, son exploitation et les interconnexions existantes ou possibles.

Aujourd'hui, il existe 130 collectivités en charge de l'AEP à travailler ensemble dans le cadre des 11 secteurs ; Il sera nécessaire de créer des syndicats mixtes regroupant tout ou partie des EPCI pour coller aux secteurs concernés.

En matière d'assainissement collectif et non collectif : il propose le transfert vers les EPCI car c'est l'acteur de terrain principal du développement de cet aménagement du territoire.

En matière d'Aménagement de rivières, il préconise de se caler sur les bassins versants des rivières et reprendre l'élaboration du Plan de Mesures au sens du SDAGE et de la DCE 2015 .

En matière de déchets, il existe aujourd'hui 3 syndicats mixtes de traitement des déchets bien organisés ou en phase de développement. Il convient d'être vigilant sur le cas de Bizi-Garbia (communauté de communes Sud Pays Basque).

Pour les transports scolaires, les périmètres des transports urbains des deux agglomérations pouvant s'élargir, ce sont au total 2 500 élèves supplémentaires qui auront à être transportés par les deux agglos (1 200 et 1 300 transportés respectivement par la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées et la Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour) alors qu'ils font partie des 25 000 élèves aujourd'hui transportés par le département. A ce stade des incertitudes demeurent sur la prise de compétence « transport » de la communauté de communes « Orthez Lacq » et de la Communauté de communes Sud Pays Basque.

Pour les lignes interurbaines, il faut tenir compte du schéma des transports voté par l'Assemblée du CG en juin 2010. Cette nouvelle carte va conduire le CG à une refonte des politiques d'intervention (aides aux tiers) sur les communes et EPCI ainsi que sur le FDPTP.

Il indique enfin qu'interviendront des modifications sur les contrats communautaires de développement en cours.

Le Préfet précise que le pragmatisme est de rigueur. Le travail sera compliqué. Pour autant, il apparaît que certains syndicats n'ont plus de raison d'être. Pour d'autres, la prise de compétence par l'EPCI à FP sera favorisée chaque fois que cela sera possible.

Les services de l'Etat examineront, au cas par cas avec la ou les collectivités concernées, la situation de chacun des syndicats.

M. AGUERRE a réuni les maires de la CC Amikuze le 4 mai. Ils ont approuvé la création d'une CC Basse Navarre étendue à Sauveterre, voire Salies et Navarrenx, l'objectif étant de créer une CC qui pèse économiquement. Il précise qu'il n'y a pas de logique d'y adjoindre la commune de Labastide Clarence, si le pays de Bidache ne rejoint pas cette nouvelle structure.

M. GRENET rappelle que l'élargissement de la communauté d'agglomération à Bidart et Boucau le 1<sup>er</sup> janvier 2011 s'est réalisé au terme de négociations longues (4 ans) et difficiles. Il précise que la position de la communauté d'agglomération n'a pas variée : elle consiste à accueillir les vœux d'adhésion émis par les élus. Si la proposition mise en avant par le Préfet est logique, elle ne pourra prospérer qu'avec l'accord des élus concernés. Concernant Tarnos, M. GRENET estime que son rattachement éventuel concerne d'abord les landais qui auront à se prononcer par référendum. S'agissant de la CC Nive adour, il convient d'entamer des discussions.

Pour ce qui concerne la CC Errobi, le rattachement dans la configuration proposée apparaît plus difficile, Espelette et Cambo n'appartenant ni au périmètre, ni à l'unité

urbaine de l'agglomération. Ces communes auraient vocation à se tourner vers la CC Hasparren.

M. BOROTRA estime que les perspectives proposées sont contestables et précise à ce sujet que l'orientation fixée par la loi est la rationalisation et non le bouleversement.

Il ajoute que le projet de réforme territoriale n'est pas mené à son terme car le projet de loi de répartition des compétences entre la région et le département n'a pas été adopté.

Il indique que le fléchage de la CC Nive Adour dans l'ACBA paraît raisonnable. Cependant, il ne faut pas que les élus soient contraints au changement, rejoignant ainsi l'avis de M. GRENET. D'une façon générale, il convient de ne pas remettre en cause les structures qui fonctionnent bien. Par exemple, la commune d'Arbonne, au caractère rural, n'a pas de raison d'intégrer l'ACBA au caractère urbain affirmé.

Il convient aussi de laisser les CC s'affirmer avant d'envisager leur intégration dans le périmètre de l'agglomération. S'agissant de Tarnos, il rejoint la position de M. GRENET qui tend à laisser les Landais décider du sort de cette commune. Il tient par ailleurs à préciser qu'il ne s'agit pas, au travers du SDCI, que d'intelligence territoriale et de technique. La gestion des collectivités se vit sur le terrain. Il convient de tenir compte de la réalité culturelle et historique.

Il conclut en évoquant la possibilité de redécouvrir des solidarités vers le sud pays basque.

Le Préfet est d'accord avec l'idée exprimée quant au calendrier de la réforme et à la nécessaire concertation avec les élus. Il est possible d'envisager que des réalisations soient engagées au delà de la période de ses pouvoirs temporaires.

Pour introduire son propos, M. MAÏTIA rappelle que tous les présidents de CC concernés par le projet de constitution d'une CC Basse Navarre sont présents hormis celui de la CC Garazi Baïgorri.

Il estime qu'il a été hâtivement conclu qu'une CC Basse Navarre pouvait être créée.

Sa préférence va à la première proposition du Préfet consistant dans l'intégration des communes de Suhescun et Irissarry dans la CC de Garazi Baïgory, proposition bien reçue par les élus sur le terrain.

La création de la CC Basse Navarre pourrait être réalisée en 2 temps ; dans l'intervalle, les CC d'Amikuze et Iholdy Ostibarre sont libres de leur choix.

Mme LIGNERES CASSOU est extrêmement surprise qu'un parlementaire qui a voté la loi la « dézingue ». Les socialistes n'ont pas voté la loi mais ils en comprennent l'ambition. Il s'agit de muscler l'ensemble des territoires et plus particulièrement les communautés d'agglomération. Celles-ci ont une responsabilité sur la dynamique du département, sans oublier l'apport industriel du bassin de Lacq. Parce que les territoires sont en concurrence, il faut favoriser une intercommunalité forte. Elle n'a pas voté la loi en raison du caractère précipité du calendrier, mais elle est d'accord sur le fond de la réforme. Elle apprécie que du temps soit laissé pour travailler sur les compétences et remercie les services de l'Etat qui ont essayé de dégager des territoires les plus pertinents possibles.

M. HABIB rappelle qu'il approuve la réforme de l'intercommunalité. S'agissant du tandem Arzacq-Garlin, il estime que son dimensionnement n'est pas suffisant, ces collectivités ne pouvant pas beaucoup se développer, le résidentiel dominant sur l'activité économique.

La communauté de communes de Lacq va fusionner avec celle d'Orthez ; M. HABIB appelle l'attention sur le cas de Salies-de-Béarn, dont le maire a indiqué vouloir se tourner vers Orthez.

Il précise qu'il n'a jamais demandé au maire de cette commune de les rejoindre. Il souhaite néanmoins que le maire et le conseil municipal de Salies de Béarn soient respectés dans leur rôle respectif.

L'intercommunalité repose d'abord sur un projet. Or, un projet se dessine dans le temps contrairement à la démarche de Sauveterre qui apparaît précipitée.

Il ajoute qu'il souhaite une discussion autour des compétences. Le président du CG a dit à ce sujet que sa collectivité se mettrait à la disposition des intercommunalités ce qui peut être utile.

M. CASTAINGS fait valoir que le rattachement naturel de Labastide Clairence serait celui qui l'intégrerait à la CC d'Hasparren. Il regrette le rattachement envisagé mais constate qu'il est acquis.

Le Préfet précise que cette proposition résulte d'une volonté qui s'est manifestée. Les débats restent ouverts. Cette question fait partie des sujets qui pourront être soumis à la CDCI après consultation des conseils municipaux.

M. LASSERRE remercie le préfet pour la façon dont il a appréhendé cet exercice difficile, précisant n'avoir pas de craintes quant à la manière dont il fera usage de ses pouvoirs. Il a relevé que le cadre proposé par la loi est contraint. Il a noté l'échéance 2013 et soutient les propos déjà énoncés sur les précautions calendaires.

L'exercice proposé est très délicat autour des communautés d'agglomération car les communautés de communes avoisinantes ont un fort tempérament.

Il met par ailleurs l'accent sur le sort des communes rurales. La proposition émise par M. AGUERRE ne doit pas négliger le devenir de celles-ci.

De la même manière, une intégration trop rapide de la CC Nive Adour dans l'ACBA peut nuire aux territoires ruraux.

S'agissant des syndicats, M. LASSERRE exprime son accord quant à la nécessité de « toiletter » la carte intercommunale.

Il ajoute être de ceux qui pensent qu'il « faut sécréter de la volonté plus que de la contrainte ».

Il souligne que des indications à caractère financier permettraient d'éclairer ce débat.

Il souhaiterait à cet égard que les éléments présentés soient accompagnés du coût de fonctionnement des collectivités.

Il conclut son intervention en soulignant que le débat fondamental est celui des compétences.

S'agissant des indications à caractère financier, le Préfet précise que les équipes de la préfecture et de la DDFIP se tiennent prêtes pour accompagner les collectivités.

M. DELGUE, pour rebondir sur les propos de M. MAÏTIA, considère que l'avenir c'est de constituer une CC Basse Navarre. Il s'agit d'aller de l'avant et non de regarder derrière.

S'agissant du cas de Labastide Clairence, il estime qu'il serait cohérent que cette commune rejoigne la CC d'Hasparren.

M. HAICAGUERRE soutient également cette proposition, il rappelle que 6 minutes seulement séparent le centre de Labastide Clairence de celui d'Hasparren.

M. DUPONT défend le scénario d'une fusion à 4 : Arzacq-Thèze-Garlin-Luy. Cette proposition est exprimée avec force car chacun connaît la force de frappe de la CC de Luy-de-Béarn (bassin d'emploi de 4000 salariés). Cette dernière donnerait du souffle à cette nouvelle CC. Il regrette à cet égard que le projet présenté soit identique à celui proposé le 27 avril dernier. Les communes rurales ont besoin de se développer et l'intégration de la CC de Luy-de-Béarn à la nouvelle structure intercommunale y aurait contribué.

Le Préfet rappelle le principe qui sous tend le schéma, à savoir que si les élus le souhaitent, la CDCI débattrait de cette question. En tout état de cause, les conseillers municipaux auront à se prononcer.

M. HIRIGOYEN est d'accord avec l'orientation proposée d'Errobi vers l'ACBA mais rappelle que cette CC est de construction récente et a donc besoin de temps pour s'affirmer.

Le Préfet demande à M. HIRIGOYEN si l'échéance du schéma, de 6 ans, ne suffirait pas pour envisager ce rapprochement.

M. HIRIGOYEN répond que si l'orientation lui plaît, le laps de 6 ans est trop court.

M. LABOURDETTE remercie le Préfet pour avoir permis l'avancement du projet de fusion avec Lacq. Il rappelle la démarche engagée depuis 3 ans par les deux CC d'Orthez et de Lacq repose sur la constitution de groupes de travail. Il ajoute que, parallèlement, rien n'empêchera un syndicat mixte Béarn des Gaves de fonctionner, sauf des volontés politiques contraires. Ce n'est pas contradictoire avec le projet de CC Lacq Orthez.

M. NOUGUEZ regrette que les arguments qu'il a développés n'aient pas été pris en compte. La CC d'Ousse Gabas est une jeune communauté de communes qui a besoin de temps.

M. NOUGUEZ livre à la commission la conclusion de la réunion qui s'est tenue la veille en présence des maires de la CC Ousse Gabas. Si le projet du Préfet est mis en œuvre, ce sera l'éclatement complet de la CC Ousse Gabas.

M. NOUGUEZ précise que, contrairement à l'avis exprimé par les autres élus, il trouve le projet du Préfet assez directif. Les voies de communication n'ont pas été prises en compte. Il assure toutefois que sa CC est prête à intégrer les enclaves. Les représentants de la CC Ousse Gabas s'engagent à rechercher des collaborations avec Nay, Pau et le syndicat mixte des transports. Ils auraient souhaité développer le transport collectif.

Enfin, il souligne que la CC Ousse Gabas constitue un trait d'union entre Pau, Tarbes et Lourdes et souhaite le rester. Il demande au Préfet de ne pas laisser en l'état ce schéma.

Le Préfet rappelle qu'il s'agit à ce stade d'une proposition. Les arguments avancés pour rejeter ce projet pourront être mis en avant dans les 3 mois qui suivent dans le cadre de la consultation des conseils municipaux, puis à nouveau devant la CDCI. Ce projet n'est pas définitivement arrêté.

S'agissant de la représentation des territoires, M. CASABONNE se demande comment la réforme sera appliquée. Quels poids pèseront les territoires ruraux dans les configurations envisagées ?

Le Préfet met l'accent sur la nécessité de renforcer l'attractivité des territoires infra départementaux, qui sont en compétition les uns avec les autres au niveau européen.

Pour autant, il n'est pas interdit de s'interroger, dans la poursuite de la réflexion engagée, sur l'attractivité des territoires ruraux dès lors qu'ils sont impactés par les regroupements urbains.

M. MIMIAGUE, en tant que président de la CC de Luy-de-Béarn, remercie le Préfet d'avoir pris en compte la question des compétences. 80% des compétences de la CC de Luy de Béarn sont impactées par l'intégration dans la CAPP. Les CC devront également rendre des compétences aux communes car le transfert de compétences aux CC a parfois été un peu loin. Il entend la remarque de ses collègues sur la nécessaire prise en compte des territoires ruraux ; en tant que président du SCOT du grand Pau, il se méfie de l'agrandissement des agglomérations et des conséquences que cela peut induire sur le reste des territoires.

M. HIRIGOYEN se dit déçu du maintien de la proposition du Préfet visant à l'intégration directe des deux CC Errobi et Nive Adour à l'ACBA à l'échéance du schéma. On ne peut pas obliger les collectivités à aller vers tel ou tel territoire. Il faut laisser aux élus le choix de créer d'abord une première couronne résultant de la fusion de la CC Errobi avec Nive Adour.

Le Préfet précise que la CDCI pourra se saisir de cette question.

M. CHÉRET est satisfait de la nouvelle proposition concernant le sort de Tarnos. Il rappelle qu'au delà des compétences et de la fiscalité, il faut prendre en compte la vie des habitants. Il note que les élus de Thèze, s'ils ont été consultés, n'ont pas été entendu.

M. CUYAUBÉ, intervenant au nom de M. MOULIÉ, président de la CC de Thèze, déplore que le projet présenté soit strictement le même que celui présenté le 27 avril dernier. Il se dit victime de la logique planificatrice des services de l'Etat qui vise à regrouper des territoires urbains d'un côté, des territoires ruraux de l'autre. Il faut aller vers un partage de richesses sans quoi vont émerger des ghettos urbains et ruraux. La proposition du Préfet conduirait à regrouper 3 CC soit 60 communes, ce qui équivaut à la taille de la CC de Lacq. Or, le différentiel de ressources avec cette dernière CC est de 1 à 30.

Il préférerait un groupement à 2 avec Luy de Béarn car un réel projet pourrait se mettre en place d'ici 2 à 3 ans avec cette CC. Il propose un projet alternatif consistant dans un regroupement à 4 : Arzacq-Garlin-Luy et Thèze car des espaces de solidarités peuvent émerger.

Le Préfet estime que la carte du territoire, telle que présentée le 27 avril dernier, a été significativement amendée. Il n'a toutefois pas été possible de tenir compte de l'ensemble des observations formulées par les élus, ce qui aurait conduit à un grand recul par rapport à ce qui est souhaitable.

Ceci étant, le Préfet rappelle que ce n'est pas le schéma du 31 décembre prochain qui est débattu en séance, mais le projet qui sera prochainement soumis à la consultation du terrain et qui pourra, in fine, encore évoluer en CDCI.

Mme SAINT-PÉE, au nom du président de la CC de Sauveterre de Béarn, a souhaité réaffirmer qu'il ne fallait pas anéantir le travail effectué sur le territoire du Béarn des Gaves, soit Salies, Sauveterre et Navarrenx, y compris avec la commune d'Orthez.

A la demande des élus de la commune de Salies de Béarn, une réunion a été organisée avec la CC Amikuze. Les élus ont manifesté à cette occasion leur désir de travailler

ensemble sur le pôle santé et le tourisme. Il faut laisser à tous les territoires le temps du débat.

M. LAMBERT s'exprime en tant que maire et représentant de la CC Garazi Baïgorri. Il est d'avis de fusionner avec les CC d'Amikuze et Iholdy Ostibarre mais s'avère contre l'intégration de la commune de Labastide Clairence. Les 3 CC ont en effet les mêmes fils conducteur (tourisme, agriculture, économie).

M. LACOSTE fait valoir que la majorité des élus d'Irissarry et de Suhescun ont apprécié la première proposition du préfet qui consiste à les intégrer à la CC Garazi Baïgorri. Par contre, s'agissant du territoire de la Basse Navarre, il manque, selon les élus de ces territoires, des affinités pour procéder à ce regroupement. La CC Basse Navarre pourrait voir le jour à plus long terme. Il serait inconcevable, dans cette perspective, que la CC Sauveterre intègre la CC Amikuze. Il indique que le Préfet sera prochainement destinataire d'une motion sur le respect du découpage du Pays basque.

M. LASSALLE est frappé par le caractère nord / sud de la quasi totalité des propositions du Préfet. Il aurait pu être imaginé des propositions autour d'un axe est-ouest.

Au regard de la cartographie présentée, il devient le représentant d'un grand territoire.

Il est très attaché au nom de son département, Pyrénées-Atlantiques. Il va mener de larges consultations. Il a pu constater le résultat de l'avènement des régions et des contrats Etat/régions sur l'entité pyrénéenne. Il s'inquiète du fait que les Pyrénées sont moins présentes dans les esprits qu'il y a 20 ans. Au cours des consultations qu'il engagera, il s'attachera à soulever la question des voies de communication car son territoire est fortement enclavé. Les Pyrénées-Atlantiques sont un département à très forte connotation identitaire.

M. GAYAT souligne que l'état d'esprit de la CC du Piémont Oloronais est ouvert. La CC est adossée à des territoires montagneux qui ne veulent pas renoncer à leur identité. Il ne souhaite pas les y contraindre. Il s'agit de trouver la bonne échelle territoriale car les limites territoriales n'ont pas de sens sans les hommes.

M. GOUSSÉ, Directeur Départemental des territoires et de la Mer, présente le processus de rationalisation du réseau des syndicats.

M. LABAZÉE demande quel est le calendrier envisagé pour mener à bien ces projets. Il appelle l'attention sur le transfert des charges d'emprunt d'une structure vers l'autre, qui donnera lieu à de longues négociations entre EPCI.

Le Préfet énonce qu'il faudra faire preuve d'intelligence et de pragmatisme. Il sera sans doute nécessaire d'empiéter sur le schéma suivant. L'exercice sera complexe. Néanmoins, d'ores et déjà, certains syndicats n'ont plus de raison d'être ; ceux là se verront traités rapidement.

Mme LIGNIÈRES CASSOU intervient sur la problématique de l'eau. Elle est d'accord avec la démarche consistant à coller au schéma 2004 et à la logique des bassins versants. En revanche, elle souligne que la compétence eau potable est partagée entre 2 syndicats sur le territoire de la CAPP ce qui ne favorise pas l'approche de service au public. Le schéma, sur ce point, ne lui convient pas en l'état. S'agissant des ordures ménagères, elle demande s'il n'est pas possible de se donner un temps de réflexion, considérant que la législation va évoluer en la matière.

Le Préfet précise qu'une réponse sera apportée sur la 1<sup>re</sup> question après expertise. Sur le deuxième point, il convient qu'il y aura des exceptions sur un certain nombre de compétences.

M. LABAZÉE indique qu'en matière d'ordures ménagères, la problématique est résolue sur le secteur de bassin est.

M. HABIB précise que l'incinérateur est aux normes. Grâce à Orthez, la CC disposera d'un lieu d'enfouissement pour les déchets inertes.

Il souligne que la fusion au 1<sup>er</sup> janvier dernier avec les 3 CC d'Arthez, Lagor et Monein, ont a mis en évidence des conditions de fonctionnement en termes d'effectifs différentes ; il a ainsi fallu intégrer 45 salariés au statut différent.

Il préconise à cet égard l'information des organisations syndicales.

M. BERGÉ fait valoir que les thématiques collecte et traitement sont liées en matière de gestion des déchets.

M. CHANTRE souligne qu'il est temps de rationaliser mais qu'il ne faut pas, pour ce faire, s'attacher seulement à la taille de la structure. Une grosse structure peut coûter plus cher. Il convient de vérifier que l'EPCI rend un service à la population notamment de par sa proximité.

Quant à la gestion des rivières, il ne faut pas rester enfermé dans le cadre du département. Les bassins versants ont vocation à déborder des départements. M. CHANTRE précise à cet égard qu'un travail est mené depuis 2 ans sur le bassin versant Adour amont (jusqu'à Tarbes et Riscle).

M. PETCHOT-BACQUÉ ajoute sur ce point que le président de l'association des maires de France a saisi le ministre de l'Intérieur et des collectivités locales du sujet du dimensionnement des structures intercommunales. Le ministre a répondu qu'il fallait faire preuve de discernement.

Le Préfet confirme que le ministre a tenu ces propos lors de la dernière réunion des préfets.

M. PETCHOT-BACQUÉ ajoute qu'il n'est pas inquiet de la façon dont cet exercice difficile sera mené dans le département.

Sur la thématique eau potable et assainissement, il met en avant le travail important de mutualisation des services accompli par la CC de la Vath Vielha et les différents syndicats. Le projet consiste à réunir par étapes l'ensemble des services d'eau et d'assainissement. Pour l'heure, il a déjà été procédé à la mutualisation des personnels et des locaux. A terme, la CC de la Vath Vielha reprendra vraisemblablement, comme cela est préconisé, ces compétences.

Sur la thématique de l'eau potable, M. ETCHEGARAY rappelle la contrainte issue de la directive cadre eau poursuivant un objectif de sécurité et de qualité de l'eau que seuls des syndicats bien dotés pourront mettre en œuvre. Le regroupement des EPCI en syndicats élargis va donc dans le sens de l'histoire.

Pour l'eau comme pour les déchets, il convient de tenir compte du schéma départemental même s'il commence à dater.

Le préfet précise que la carte qui va donner lieu aux discussions de terrain est celle qui a été présentée aujourd'hui. Il attend de la part des élus des propositions et des contre propositions motivées et structurées. Elles seront examinées par le rapporteur général, les 2 assesseurs et les services de l'Etat. Après la consultation du terrain, se tiendront les prochaines réunions de la commission « avec toujours avec le même état d'esprit qui consiste à s'élever pour construire ».

Le Préfet

François-Xavier CECCALDI